

les centres AFPA

1 centre de formation de l'AFPA en Aquitaine vous propose la formation Agent/e Technique de Déchèterie

• **Centre AFPA de Périgueux Boulazac**
rue Ambroise Croizat
Z.I. de Boulazac
24750 BOULAZAC
Tel. 05 53 35 79 79

Information au 05 53 35 79 54

Eric Pigeassou,
formateur au 05 53 35 79 62
eric.pigeassou@afpa.fr



2091070 - Conception AFPA DDE/UG - Impression AFPA SEDEX - photos : © Phovoir

Pour entrer en formation à l'AFPA Aquitaine

Nos formations sont financées pour les demandeurs d'emploi (indemnisation selon statut) ; elles sont accessibles aux salariés dans le cadre d'un financement plan de formation, congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation (Fongecif, OPCA, FAFTT)

>> Renseignez-vous auprès de votre agence **Pôle emploi** ou **Mission Locale**

>> ou rendez-vous au **JEUDI de l'AFPA** à 9h dans les centres AFPA

MARDI DES SALARIÉS*

En Gironde

• AFPA de Bordeaux-Caudéran
Le mardi de 17h30 à 20h - 05 56 17 14 30

En Dordogne

• AFPA de Périgueux-Boulazac
Le deuxième et dernier mardi du mois de 17h30 à 19h - 05 53 35 79 79

Dans les Pyrénées Atlantiques

• AFPA de Pau
Le mardi de 17h à 19h - 05 59 72 70 70

• AFPA de Bayonne
Le mardi de 17h à 19h - 05 59 50 31 31

* salariés en CDI, CDD ou intérim ou ayant terminé un emploi CDD depuis moins d'un mois



Des réunions d'information sont organisées régulièrement : contactez nous ou consultez notre site

www.aquitaine.afpa.fr

formation

devenez
Agent/e Technique de Déchèterie



avec l'AFPA, devenez **Agent/e Technique de Déchèterie**

>> Vous êtes sensible aux enjeux du développement durable et à la problématique de gestion des déchets.

>> Vous appréciez d'être autonome dans l'organisation et la gestion de votre travail.

>> Vous avez une aisance relationnelle et des facilités d'expression à l'oral.



avec l'AFPA, devenez **Agent/e Technique de Déchèterie**

■ **Assurez l'organisation** fonctionnelle de la déchèterie en fonction du cahier des charges.

■ **Accueillez le public** et expliquez les règles de tri aux usagers, particuliers ou artisans.

■ **Réalisez la facturation** auprès des usagers et organisez le suivi des enlèvements en respectant les procédures.

■ **Véritable ambassadeur** de la protection de l'environnement, l'Agent Technique de Déchèterie tient compte de deux exigences :

- la satisfaction de l'utilisateur en répondant à ses questions et en valorisant sa démarche,
- la satisfaction des professionnels de la récupération par le respect des critères qualités des produits triés et le bon déroulement de leur enlèvement.

3 bonnes raisons pour devenir Agent/e Technique de Déchèterie

1. Vous participez directement à la sauvegarde de la planète

L'Agent Technique de Déchèterie est un ambassadeur de l'écocitoyenneté ; par son action pédagogique auprès des usagers il participe à la diffusion des bonnes pratiques de tri favorisant le recyclage des déchets.

2. Une qualification qui intéresse fortement les entreprises du secteur

Face aux contraintes réglementaires, techniques, d'hygiène et de sécurité, le métier d'Agent Technique de Déchèterie exige de nouvelles compétences recherchées par les entreprises spécialisées délégataires, les collectivités locales ou les structures intercommunales (SITCOM etc.).

3. Des perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, vous pouvez devenir responsable d'une déchèterie, du service gestion des déchets d'une PME-PMI, ambassadeur de tri ou animateur de collecte sélective auprès des collectivités...

Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

Une déchèterie est une installation classée, lieu d'apport volontaire des déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. (Ex : déchets verts, encombrants, gravats). Elle est exploitée soit par la structure territoriale (syndicat structure communale ou intercommunale...), soit par des entreprises délégataires. Les déchèteries permettent de trier et de regrouper les déchets suivant leur nature pour les acheminer vers les unités de traitement adaptées. Elles participent à l'élimination des dépôts sauvages sur le territoire et au recyclage des déchets.

se former à l'AFPA pour être rapidement opérationnel/le

■ Des facilités d'accès

Pour entrer en formation « Agent/e Technique de Déchèterie » aucun diplôme n'est exigé. Vous serez accepté/e après un entretien et des tests.

■ Une formation pratique

La formation dure 24 semaines dont la moitié en entreprise, sur sites de déchèterie. Les périodes en centre AFPA correspondent aux apprentissages techniques et aux approfondissements des savoir-faire de base ; celles en déchèteries correspondent aux apprentissages et mises en pratique, en situation de travail réel (production encadrée puis autonome).

■ Une qualification reconnue par l'État et par les entreprises

La formation « Agent/e Technique de Déchèterie » est validée par un titre professionnel* de niveau V du Ministère chargé de l'emploi.

■ Un programme très concret

- Assurer l'accueil, l'accompagnement des usagers et le bon déroulement du tri des apports, sensibilisation, répartition des déchets, respect des règles d'hygiène et sécurité, gestion des aléas, tri et stockage des DDM (déchets dangereux des ménages) ...
- Assurer l'exploitation fonctionnelle d'une déchèterie : renseigner les documents d'exploitation, assurer l'entretien et la sécurité du site, gérer l'enlèvement des bennes...



>> Vous avez au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le métier d'Agent/e Technique de Déchèterie, mais vous êtes sans diplôme.

Faites valider vos acquis et votre expérience à l'AFPA

- Vos compétences sont évaluées par un jury, sur des réalisations concrètes, dans des conditions proches du contexte professionnel réel.

- À l'issue de la session de validation, vous pouvez obtenir :
 - le titre officiel du ministère de l'Emploi, en cas de validation totale de vos acquis.
 - un certificat de compétences professionnelles, sur décision du jury, en cas de validation partielle de vos acquis. Vous avez alors 5 ans, à compter de la date d'obtention de ce certificat, pour obtenir le titre professionnel.

Le plus de l'AFPA

La formation « Agent/e Technique de Déchèterie » intègre des modules spécifiques de courte durée accessibles aux salariés en activité :

- SST - Sauveteur secouriste du Travail
- PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- Gestion des situations conflictuelles en déchèterie

* niveau de formation équivalent à celui du CAP/BEP.